

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 24 AVRIL 2014**

- **début de séance : 19h20**
- **secrétaire : B. FAVARO**
- **present(e) (s) : Ch. DORLODOT, Ch. BULAT, S. MARELLE, B. FAVARO, D. DUQUENNE, C. DUPONT, F. BON, D. DOUYLLIEZ, Ph. LOISEAU**
- **absent(e) (s) : B. ADAM, S. BLAREAU**

**Approbation du conseil municipal du jeudi 3 avril et mardi 15 avril 2014**

A l'unanimité des membres présents, approbation du conseil municipal du jeudi 3 avril et mardi 15 avril 2014.

**Approbation de l'ordre du jour**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent l'ordre du jour :

- 1) Approbation du conseil municipal du jeudi 3 avril et mardi 15 avril 2014
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Vote du budget 2014
- 5) Délibération sur l'indemnité conseil du comptable de la trésorerie de Bavay
- 6) Désignation des commissaires titulaires et commissaires suppléants pour la commission communale des impôts directs (CCID)
- 7) Questions diverses

**Vote du budget 2014 de la commune**

➤ **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
011	Charges à caractère général	35 400	73	Impôts et taxes	84 724
012	Charges du personnel	20 700	74	Dotations	30 625
65	Autres charges courantes	29 024		Revenus des immeubles	3 800
66	Charges financières	4 550			
023	Virement section d'investissement	29 475			
<b>TOTAL</b>		<b>119 149</b>			<b>119 149</b>

➤ **INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	14 000	021	Virement section investissement	29 475
21	Bâtiments	137 095.89	20	Immobilisations incorporelles	1 500
21	Voiries	164 410.00	102	TLE	7 400
21	Agencement	1 500	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	280 965.18
21	Matériel de bureau	1 000			
001	Report négatif	1 334.29			
<b>TOTAL</b>		<b>319 340.18</b>			<b>319 340.18</b>

Il est noté que la subvention du CCAS est de 100 € et celle de l'association « les amis d'Audignies » est de 500 €.

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2014 et précise que ce document est établi en fonction des recettes connues à ce jour. Après lecture et concertation sur l'ensemble des données, le budget primitif 2014 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Délibération sur l'indemnité du conseil au comptable**

Le Maire présente au conseil municipal les différents arrêtés et décret concernant les indemnités au receveur municipal,

- l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité au receveur municipal.

### Désignation du CCID

Tous les membres du conseil municipal se présentent comme commissaires titulaires pour participer à la commission communale des impôts directs (CCID).  
Pour les commissaires suppléants, Monsieur le Maire présentera une liste au prochain conseil municipal.

### Questions diverses

Le Maire précise que la prochaine commission travaux aura lieu le lundi 28 avril 2014 à 19h00 concernant la mise en sécurité de l'école.

Le drapeau national et le drapeau européen orneront la façade de la mairie à l'occasion des commémorations suivantes :

- dimanche 27 avril 2014 : souvenir des déportés
- jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014 : fête du travail
- jeudi 8 mai 2014 : victoire des alliés en 1945,

Fin de séance : 21h10

Le Maire,  
Ch. DORLODOT